



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MILLENAIRE  
SAID MILLENAIRE  
156 RUE ALFRED NOBEL  
34960 MONTPELLIER CEDEX2

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 43 064 723 053

Référence de l'avis : 22 34 A212440 26

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

RES EOS  
117 AV GERMAINE TILLION

34070 MONTPELLIER

Numéro FIP : 340 88 61 0577678789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 34020

## Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)  
SIP MILLENAIRE  
SAID MILLENAIRE  
156 RUE ALFRED NOBEL  
CS 51018  
34960 MONTPELLIER CEDEX2

## Somme qui vous est remboursée

**247,00 €**

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022  
sur le compte bancaire suivant :**

FR80 3000 2026 690X XXXX XXX2 C02

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence : 30 198**

**Nombre de parts : 2,50**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

# Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 01 43 064 723 053

# Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : PAILLET

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées	
D	T	2			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE			NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés		
				2,50	
<b>Détail des revenus</b>					
Salaires.....		Déclar. 1 20000 4107 24107 - 2411 7419 - 742 28373		Enfant(1) 2721 2721 - 896 1825	Total
Autres revenus imposables.....					
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....					
Déduction 10% ou frais réels.....					
Déduction minimale.....					
Pensions d'invalidité.....					
Abattement spécial de 10%.....					
Salaires, pensions, rentes nets.....					
<b>Revenu brut global.....</b>					<b>30198</b>
<b>Revenu imposable.....</b>					<b>30198</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>					510
Décote.....					- 510
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt.....				0	
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>					- 0
Montant net de votre imposition.....					0
<b>IMPOT NET</b>					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :</b>					
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>					
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :					0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :					- 247
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2021 : .....</b>					- 247
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE					247
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.					
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence<sup>25</sup> .....

30198

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1

16062

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)